

Assistant familial

Une formation • Un diplôme d'Etat • Un métier

*Formation obligatoire à suivre dans les délais
de 3 ans après son 1er contrat de travail
(décret du 30.12.2005)*



METIER

L'Assistant familial est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique. L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du conseil général.

Le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

Le rôle de l'assistant familial est :

- d'assurer permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative au quotidien de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur
- de favoriser l'intégration de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur dans la famille d'accueil

... et, avec les autres membres de l'équipe technique pluridisciplinaire du service d'accueil familial permanent (travailleur social référent, psychologue, psychiatre, chef de service...) et les autres membres de la famille d'accueil :

- d'aider l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur à grandir, à trouver ou retrouver un équilibre et à aller vers l'autonomie,
- d'accompagner l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur dans ses relations avec sa propre famille.

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil :

- Répondre aux besoins physiques de l'enfant
- Contribuer à répondre aux besoins psychiques de l'enfant
- Répondre aux besoins de soins
- Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil

Accompagnement éducatif de l'enfant :

- Favoriser le développement global de l'enfant
- Contribuer à l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant

Communication professionnelle :

- Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial
- Communiquer avec les intervenants extérieurs

DUREE DE LA FORMATION

- 40 jours soit 240h répartis sur une période de 18 à 24 mois
- Formation en alternance

EPREUVES DE CERTIFICATION organisées par la DRJSCS Auvergne

- **EPREUVE ORALE** (45 min) : Réflexion autour de l'accueil familial permanent à partir d'un dossier
- **ETUDE DE CAS** (2 heures) : A partir d'une situation concrète, quelques questions à réponses courtes et questions à choix multiples permettant d'évaluer le positionnement professionnel du candidat sur l'accompagnement éducatif.
- **EPREUVE ORALE DE COMMUNICATION** (30 min) : Entretien avec le jury portant sur l'environnement professionnel du candidat.

PUBLIC CONCERNE ET EFFECTIF

- Tout assistant familial salarié (formation à suivre dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat de travail : obligation réglementaire).

NB : Cette formation obligatoire s'effectue après un stage préparatoire à l'accueil d'enfant, d'une durée de 60 heures, organisé par l'employeur, dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié à un Assistant Familial au titre du premier contrat de travail suivant son agrément

- 18 personnes maximum par groupe

DATES ET LIEU

- PROCHAINE RENTREE : 21 juin 2016
- LIEU : IRFSS Auvergne

20, rue du Vert Galant - 03000 MOULINS

- Pré-inscription souhaitée avant le 31 mars 2016
- Effectif limité (inscription prise en compte par ordre d'arrivée)
- RENSEIGNEMENTS : Laetitia Soudry,
assistante plateforme formation professionnelle continue
Tel : 04 70 48 96 71
Mail : laetitia.soudry@croix-rouge.fr

Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Auvergne

20, rue du Vert Galant

03000 MOULINS

tel : 04 70 48 20 30

Toutes nos formations sur:
irfss-auvergne.croix-rouge.fr



ORGANISATION AVEC
SYSTEME DE MANAGEMENT
CERTIFIE PAR DNV
= ISO 9001 =

croix-rouge française 